

L'ART MILITAIRE EN FRANCE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLEPAR  
J.-F. FINÓ

LE XIII<sup>e</sup> est un grand siècle pour la France. L'Université de Paris. L'épanouissement de l'architecture et de la sculpture gothique. De nouveaux ordres religieux tels les Franciscains et les Dominicains. L'arrêt provisoire de la lutte contre les Plantagenêts. Tels sont, entre beaucoup d'autres, quelques aspects de cette époque de gloire et de splendeur.

Au point de vue militaire —armement, effectifs, fortifications, etc.— le siècle vit sur la lancée de Philippe-Auguste et le développement a lieu dans la direction tracée par le Capétien mort en 1223. Mais du fait même de ce développement, des aspects nouveaux apparaissent et il convient de les considérer dans leur ensemble, ne serait ce que pour réagir contre certaines exagérations des historiens <sup>1</sup>.

## LES ARMES

L'usage de la cotte de mailles s'impose et celui de la brogne reste réservé aux piétons ou à certains chevaliers peu fortunés. Le corps est, pour ainsi dire, couvert de fer. Dans le grand haubert, haubert jazeran ou plus simplement le jazeran, le tissu de mailles, flexible et impénétrable aux projectiles, enveloppe le torse, la tête (sauf le visage) et les membres. Par dessous, on porte le gambison ou gamboison, vêtement rembourré destiné à amortir le choc des armes contondantes. Par dessus le haubert, on enfle une large tunique en tissu, la cotte d'armes, qui protège des intempéries et permet d'étaler les armoiries ou les couleurs du chevalier.

<sup>1</sup> Outre les ouvrages classiques, tels le *Manuel d'archéologie française*, de C. ENLART; les *Dictionnaires*, de VIOLLET-LE-DUC, etc., et la bibliographie donnée par le *Répertoire d'art et d'archéologie* paraissant annuellement depuis 1910, on devra consulter: P. BARBIER, *La France féodale, Châteaux-forts et églises fortifiées*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1968, 508 p.; FR. ENAUD, *Les châteaux-forts en France*, Paris, Edit. des Deux Mondes, 1958, XVI + 240 p.; J.-F. FINÓ, *Forteresses de la France médiévale; construction, attaque, défense*, Paris, Picard, 1967, 492 p.; FR. GEBELIN, *Les châteaux de France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, VIII + 184 p. (Coll. Le Lys d'Or); J. LEVRON, *Le château-fort et la vie au Moyen Age*, Paris, Fayard, 1963, 214 p.; R. RITTER, *Châteaux, donjons et places fortes*, Paris, Larousse, 1953, 209 p. (Coll. Arts, styles et techniques). Pour ce qui est de la période précédente, on trouvera un aperçu dans notre article: *Quelques aspects de l'art militaire sous Philippe-Auguste*, in: GLADIUS, t. VI, 1967, pp. 19-36.

Vers 1280, des pièces de cuir bouilli ou de métal, les ailettes, sont fixées sur le haut des épaules afin de mieux détourner les coups qui auraient rebondi sur le casque. Progressivement, d'autres pièces, les plates, vont couvrir les bras, le devant des jambes, les coudes, les genoux, etc., et aboutir, finalement, à l'armure de plain ou de plates complètes, caractéristique des *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles. Sur la maille qui enrobe la tête on coiffe, au moment du combat, un heaume assurant une protection complète. En effet, dans le grand heaume, heaume des Croisades ou de Saint Louis, les lamelles de métal qui couvraient le visage dans le modèle dit de Philippe Auguste, se sont élargies, leur nombre a augmenté et l'ensemble est

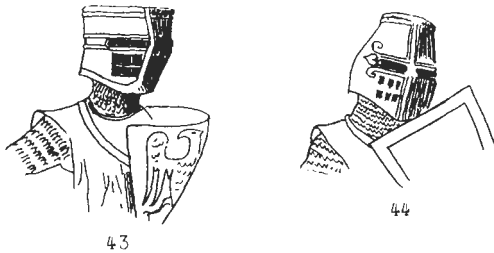


FIG. 1.—*Heaumes du XIII<sup>e</sup> siècle finissant.* A gauche, détail du sceau de Jean de Brienne (1288), à droite, celui de Pierre, comte d'Alençon (1271). (D'après G. DEMAY: *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux.*)

devenu une sorte de boîte métallique à l'intérieur de laquelle la tête peut se mouvoir librement. A la hauteur des yeux, une fente horizontale, la vue. Au-dessous, une série de trous pour la respiration. La forme est celle d'un tronc de cône inversé, d'un cylindre ou du volume formé par deux troncs de cône unis à leur base. Pour alléger son poids on porte, sur le haut du crâne, une coiffe rembourrée et, à la fin du siècle, le bas du heaume reposera sur les épaules.

L'écu a des proportions plus réduites qu'aux *xi<sup>e</sup>* et *xii<sup>e</sup>* siècles. Il prend la forme d'un triangle isocèle. L'umbo disparaît et la surface extérieure, restée libre, peut recevoir les armoiries du chevalier.

La lance ou glaive est maintenant trop lourde pour être lancée comme un javelot et elle est devenue, définitivement, une arme de choc que le cavalier, au moment de charger, serre contre son corps. Parfois, le fer est doublé, dans le sens de la longueur, d'une lame tranchante utilisée pour la taille.

L'épée peut être une arme de taille ou une arme d'estoc. Dans le premier cas, la longue lame est allégée par une ou deux cannelures. Pour les coups d'estoc on emploie une autre épée, plus courte et plus pesante, dont la lame éfilée est roidie par une arête médiane, ce qui donne à sa coupe une forme quadrangulaire. Généralement, les hommes d'armes

portent à la fois les deux épées: celle de taille, pendue à l'arçon de la selle, sert à combattre à cheval; celle d'estoc, retenue au corps par un baudrier, est utilisée dans les rencontres à pied. Le port habituel du gantelet permet de se contenter d'une garde fort simple: une traverse en croix dont les



FIG. 2.—Chevalier du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce sceau de Roger Bernard, comte de Foix (1276), montre un chevalier armé de pied en cap, le cheval étant couvert de la house. Remarquer la lance armée d'un demi-fer dédoublé, dans le sens de son axe, d'une sorte de faux pouvant servir à la taille.

quillons s'incurvent vers le bas, vers la lame. Quant à la poignée, elle est parfois assez large pour que l'épée puisse, au besoin, être empoignée des deux mains<sup>2</sup>.

La panoplie est complétée par les armes courtes —dagues, couteaux et similaires— ainsi que par la hache et par la masse. Jusqu'alors, la hache n'avait guère été employée par les cavaliers mais les luttes continues contre les Sarrazins obligent les Occidentaux à l'adopter, afin de pouvoir entamer les solides cottes de mailles de leurs adversaires. On voit ainsi apparaître un modèle assez fort, manié à deux mains, dont le fil est coupé en oblique, ce qui permet, au besoin, de frapper d'estoc. Quant à la masse, elle peut être entièrement métallique (masse d'arçon) ou n'avoir que la tête de métal et, à l'époque de Philippe le Bel, la masse remplace l'épée de taille.

Le cheval est caparaonné lui-aussi et une house, de solide tissu, protège l'animal contre les projectiles ennemis.

Il va de soi que cet ensemble n'est à la portée que d'un nombre restreint de combattants, qui forment une sorte de cavalerie lourde. Les

<sup>2</sup> Sur l'évolution de l'épée, voir: A. BRUHN HOFFMEYER, *From mediaeval sword to Renaissance rapier*, in: GLADIUS, t. II, 1963, pp. 5-68. Sur sa fabrication, voir: C. PANSERI, *Ricerche metallografiche sopra una spada da guerra del XII secolo*, in: Associazione Italiana di Metallurgia, Milano, *Documenti e contributi*, quaderno I, 1954, p. 33.

seigneurs moins fortunés, les écuyers, les sergents soldés ou fournis par les bonnes villes et par les abbayes pour un temps déterminé, sont moins pesamment armés et servent d'auxiliaires.



FIG. 3.—*Piéton*. Sceau du maire et des jurés de Fismes (1308). La tête est coiffée d'un chapeau de fer, au timbre arrondi et au rebord plat. Comme armes offensives, l'épée et la hache à long manche.

Quant aux piétons —dont le rôle semble maintenant s'amoinrir— leurs armes sont, essentiellement, celles du XII<sup>e</sup> siècle finissant: faucharts, guisarmes, vouges et similaires, épée, hache. On ajoute le marteau d'armes au long manche permettant d'atteindre un cavalier et dont la tête métallique, garnie de pointes, se termine en bec, ce qui permet de porter des coups d'estoc et de volée. L'arbalète constitue l'arme de trait par excellence et l'on voit se répandre le modèle dit à pied de biche, de chèvre ou de chienne, dont l'arc est bandé au moyen d'un long crochet double que l'on ajuste sous l'arbrier et qui, en pivotant, entraîne la corde. Point n'est besoin de prendre appui sur le sol et l'arme est précieuse pour la cavalerie. D'autre part, on trouve aussi des arcs turquois, peut-être d'origine orientale. La longueur ne dépasse pas 1,50 m. et les branches à contre-courbe permettent de lancer de courtes flèches avec une grande violence.

Remarquons d'une façon générale que le bois des manches ou des hampes pouvant être tranché par un fort coup de taille<sup>3</sup>, le fer de l'arme se prolonge, vers le bas, par des frettes sur lesquelles glissent les coups.

<sup>3</sup> La réalité du fait est indéniable. Nombre de témoignages contemporains l'attestent et dans une scène de la broderie de Bayeux on voit un chevalier normand qui a tranché, d'un revers d'épée, le manche de la hache esgrimée par son adversaire saxon.

Les techniques de siège restent les mêmes que lors de la période précédente. Les chroniqueurs rapportent toujours une marche identique; tir des arbalétriers, action des trébuchets, travaux des pionniers, assaut final. Cette similitude et un certain air de parenté entre les récits, porterait à penser qu'il s'agit du développement littéraire d'une sorte de modèle. Toutefois, ils coïncident dans leurs grandes lignes avec le rapport présenté

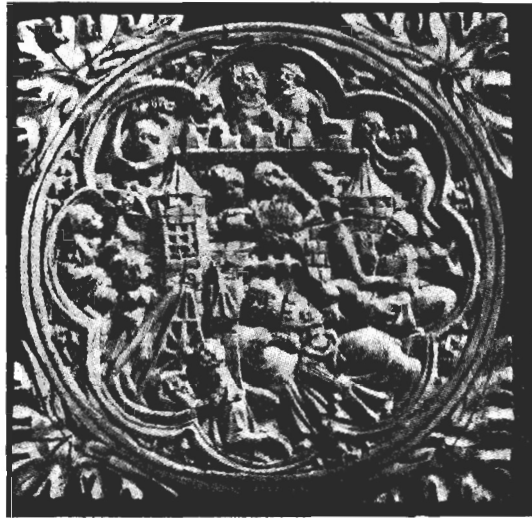


FIG. 4.—*Scène de siège.* Ivoire sculpté, travail français des environs de 1300, formant le dos d'un miroir et représentant l'assaut du château d'Amour. A gauche, un assaillant lance des roses avec une arbalète, un peu plus bas, un autre charge, un trébuchet avec les mêmes projectiles. (Florence, Musée du Bargello, coll. Carrand, nr. 128.)

à la régente Blanche de Castille par Guillaume des Ormes, sénéchal de Carcassonne, à propos du siège de cette ville entrepris en 1240 par les troupes du vicomte Raymond Trencavel<sup>4</sup>. Il est donc permis de croire à l'exactitude des récits des chroniqueurs et de penser qu'il n'y eut pas d'innovation au point de vue de la poliorcétique.

Les armes et les autres accessoires militaires peuvent être fabriqués ou acquis dans des endroits fort divers et cela en quantités considérables. Un compte, publié par R. Fawtier, prouve qu'en 1295, pour la guerre

<sup>4</sup> Le texte de ce rapport est conservé aux Archives Nationales de Paris, section ancienne, J, carton 1030, pièce 73. Texte (latin) publié par L. C. DOÛET d'ARC, *Siège de Carcassonne*, in: «Bibliothèque de l'Ecole des Chartres», vol. 7, 1845-1846, pp. 371-375. Avec version française in: L. N. BONAPARTE, *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, 6 vols., Paris, J. Dumaine, 1846-1871. Cf. vol. 2, pp. 55-61, et in: E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture*, vol. I, pp. 345-349. Nous avons récemment reproduit cette version dans nos *Forteresses de la France médiévale*, pp. 206-209.

d'Aquitaine, un nommé Arnaud Mestre, sorte d'agent financier du roi, achète à Toulouse, 2.000 arbalètes, 1.000 cottes remboursées (tunicae gambisiotae), 3.000 casques (bacineti) et 3.000 gorgerins (gorgeriae), destinés à l'armée royale; en outre, 5.000 écussons que chaque homme placera sur son bouclier, cotte ou gorgerin, comme signe de raliement. Un autre compte, également publié par R. Fawtier, mentionne l'achat de diverses pièces pour le harnois des nobles de la sénéchaussée de Toulouse <sup>5</sup>. Notons enfin que l'on possède un certain nombre d'inventaires d'armes, d'engins, etc., déposés dans les arsenaux des villes ou des châteaux. Tel l'inventaire dressé à Carcassonne en 1298, lors de la mise en charge du nouveau charpentier royal, où se trouvent énumérés diverses machines de jet, leurs accessoires, des outils pour les pionniers, etc. <sup>6</sup>.

### COMMANDEMENT ET EFFECTIFS

Chaque seigneur est le chef-né de ses vassaux qu'il mène au combat et entraîne par son exemple. Pour l'armée royale, le chef suprême est le roi. Ce qui touche à l'armée, à son organisation en temps de paix ou en temps de guerre, à la conduite des opérations, etc., est le fait du Grand Sénéchal de France, premier officier de la Couronne. A partir de 1191, Philippe-Auguste a laissé sans pourvoir le dapiférat et la charge reste vacante. C'est le connétable qui en assure les fonctions et il a sous ses ordres les maréchaux, généralement au nombre de deux.

La cavalerie est divisée en batailles, ayant à leur tête quelque grand personnage. Chaque bataille se subdivise en bannières groupant un nombre variable d'hommes autour d'un chef ou chevalier-banneret qui orne sa lance d'une sorte de bannière carrée. Les chevaliers-vassaux, eux, portent un fanion triangulaire ou pennon.

Les arbalétriers sont placés sous les ordres du Grand Maître des arbalétriers, charge créée par Saint Louis. Le Grand Maître commande aussi

<sup>5</sup> Le regretté Robert Fawtier nous faisait observer que ces écussons constituent un embrion d'uniforme. Le compte, déposé à la Bibliothèque Nationale de Paris, manuscrit latin nr. 17658, fol. 20, est publié in: *Recueil des historiens de France*, t. III, «Comptes royaux», 1285-1314, vol. 2, pp. 611-625. Il a été étudié par P. WOLFF, *Achat d'armes pour Philippe le Bel dans la région toulousaine*, in «Annales du Midi», t. 61, 1948, pp. 84-91. Le compte relatif au harnois des nobles figure au fol. 30 du manuscrit cité précédemment. Il a été publié dans les *Historiens de France*, t. III, vol. 2, pp. 661-678.

<sup>6</sup> Original perdu. Texte latin reproduit d'après une copie faite au XVII<sup>e</sup> siècle, in: V. MORTET et P. DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*, 2 vols., Paris, Picard, 1911-1929. Cf. vol. 2, pp. 327-334. Il a été étudié par G. J. MOT, *L'arsenal et le parc de matériel à la Cité de Carcassonne en 1298*, in: «Annales du Midi», t. 68, 1956, pp. 409-418.

les pionniers, les servants des trébuchets, etc. Ses derniers peuvent être dirigés, à leur tour, par un maître-ingénieur, tel ce Jocelin de Cornaud qui commande les dix-huit engins du roi lors de la Croisade d'Égypte <sup>7</sup>.

Les piquiers, divisés en establies ou connétablies, sont commandés par des chevetaines ou capitaines.

Chaque groupe assure ses propres services d'intendance (transport des vivres, des impédimenta, etc.) et tout comme il en advenait encore récemment dans bien des pays, c'est sur la population locale que l'on prélève la subsistance journalière, la fourniture du bois de construction, parfois la remonte. Cependant, lorsqu'il s'agit de préparer une expédition lointaine ou que l'on pense devoir être d'une durée considérable, des vivres et autres fournitures peuvent être accumulées dans des villes destinées à servir de bases d'opérations <sup>8</sup>. Il est fréquent que les Croisés, s'embarquant pour la Terre Sainte, emportent avec eux des charpentiers, des poutres, des ferrements, etc., leur servant à construire des machines de jet.

Le recrutement des armées continue à avoir lieu selon les mêmes principes que par le passé: service féodal et engagement de mercenaires. Rien d'étonnant alors qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les effectifs, soient toujours faibles, quoique légèrement supérieurs à ceux du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>, sans doute à cause du développement démographique <sup>9</sup>. En 1231, pour lutter contre le comte de Bretagne (qui ne disposait, il est vrai, que de forces restreintes), Saint Louis réunit un peu plus de 2.000 hommes: 131 chevaliers, 142 sergents à cheval, 21 arbalétriers à cheval, 44 «lesquillons», 1.600 sergents à pied. En 1270, pour la Croisade de Tunis, il dispose d'environ 7.000 combattants. Son fils, Philippe III le Hardi, dirige contre le comte de Foix, environ 672 chevaliers, ce qui donnerait 2.000 à 2.200 cavaliers (sergents à cheval compris) et 4.000 à 4.400 piétons: au total 6.000 à 7.000 hommes. En 1285, pour la guerre d'Aragon, les estimations des chroniqueurs sont aussi fantaisistes que contradictoires. Lot les écarte et, en doublant les chiffres de l'expédition contre le comte de

<sup>7</sup> JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis*, éd. N. de Wailly, Paris, Didot, 1874, XXX, 630 p. Cf. chap. II, 193, pp. 106-107.

<sup>8</sup> Sur les bases d'opérations au temps de Philippe-Auguste, voir: J. BOUSSARD, *Henri II Plantagenêt et les origines de l'armée de métier*, in: «Bibliothèque de l'École des Chartes», vol. 106, 1945-1946, pp. 189-224. Sur les services d'intendance lors de la guerre d'Aragon, voir: CH. V. LANGLOIS, *Le règne de Philippe III le Hardi*, Paris, Hachette, 1887, XVI + 461 p. Cf. pp. 368-370.

<sup>9</sup> Pour tout ce qui touche aux effectifs, l'ouvrage fondamental est celui de F. LOT, *L'art militaire et les armées au Moyen Âge en Europe et dans le Proche Orient*, 2 vols., Paris, Payot, 1946. Voir les réserves de R. Fawtier, in: F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, 3 vols., Paris, Presses Universitaires de France, 1957-1962. Cf. vol. 2, pp. 533-535. Voir également l'article de J. BOUSSARD cité dans la note précédente.

Foix, il estime que 4.000 cavaliers et 8.000 piétons ont dut constituer des chiffres maxima pour l'armée expéditionnaire. Notons que la plupart de ceux qui prennent part à ces «mobilisations» reçoivent une solde et que lors de Croisades, Saint Louis entretient ses compagons. Les autres feudataires, le roi d'Angleterre, etc., en font de même. Sous Philippe le Bel, on ne saurait déterminer le chiffre des effectifs de l'armée royale qui prit part à la guerre d'Aquitaine: toutefois, les comptes de Toulouse cités ci-dessus indiquent un ordre de grandeur et il paraîtrait qu'Edouard I<sup>er</sup> d'Angleterre, adversaire du roi de France, lui aurait opposé 700 hommes d'armes et 4.000 fantassins. La garnison du château de Courtrai, rendu le 13 juillet 1302, le surlendemain de la bataille du même nom, aurait été de 334 hommes, dont 12 chevaliers, 49 écuyers, 220 arbalétriers, mais peut-être ce chiffre était-il grossi de rescapés de la déroute<sup>10</sup>.

On voit ainsi combien étaient faibles les garnisons des châteaux et des places. Il est vrai que pour garnir entièrement les défenses de Carcassonne il aurait fallu environ 1.320 hommes<sup>11</sup>. Mais Carcassonne était un cas exceptionnel; place de tout premier ordre, elle constituait la grande base d'opérations des troupes royales dans un Midi toujours convulsionné par les guerres religieuses. Outre cela, il faut se demander si ce chiffre de 1.320 hommes était véritablement atteint, même en cas de siège. Ne serait-il pas plus juste de penser que seuls les points attaqués étaient garnis, que quelques sentinelles étaient placées aux autres et qu'une petite

<sup>10</sup> F. LOT, *L'art militaire*, vol. I, pp. 196-197, 236-237, 240, 248-249 et 262-263.

<sup>11</sup> Le calcul de Viollet-le-Duc est le suivant:

Pour les quatorze tours de l'enceinte extérieure, gardées chacune, en moyenne, par vingt hommes ... ..	280 hommes
Vingt hommes dans chacune des trois barbaccanes ... ..	60 »
Cent hommes pour servir les courtines sur les points d'attaque ... ..	100 »
Pour les vingt-quatre tours de l'enceinte intérieure, gardées, chacune, par vingt hommes en moyenne ... ..	480 »
Pour la porte Narbonnaise ... ..	50 »
Pour garder les courtines ... ..	100 »
Garnison du château ... ..	200 »
Capitaine (un par tour ou par porte) ... ..	50 »
TOTAL ... ..	1.320 hommes

E. VIOLLET-LE-DUC *Dictionnaire d'architecture*, vol. 9, pp. 89-90, note 1.



troupe était tenue en réserve pour se rendre là où besoin était? Les récits d'alors font de fréquentes allusions à des places emportées par surprise, par un assaut donné contre un point non surveillé.

## LES FORTERESSES

La paix relative dont jouit le Royaume au Nord de la Loire ainsi que l'affermissement de l'autorité du souverain font ralentir la recherche de nouveaux modèles de châteaux tandis que le rythme des constructions des particuliers diminue. La plupart des grands travaux sont entrepris par le roi, pour renforcer ses places, et seuls quelques seigneurs sont assez puissants comme pour bâtir des forteresses nouvelles.

D'autre part, les progrès de la vie de société font qu'on s'efforce d'échapper aux salles sombres du donjon. Jadis il n'y avait que le roi ou quelques grands feudataires qui habitassent hors du donjon<sup>12</sup>. Maintenant, nombre de barons veulent en faire autant et ils se font bâtir un logis, situé à l'intérieur du château mais vaste et aéré. Le modèle de forteresse établi par Philippe-Auguste et son entourage s'impose donc car il est conforme aux besoins et aux possibilités du moment.

Après l'essor des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les techniques n'évoluent que fort lentement<sup>13</sup>. Les sources d'énergie, les engrenages, la construction des machines, les matériaux (bois et pierre, quelquefois la brique), demeurent identiques et cela jusqu'à la fin du Moyen Âge, parfois jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. En ce qui concerne l'art de bâtir, on ne peut guère relever que l'apparition de la brouette et la diffusion des échafaudages en hélice. La brouette figure d'une façon certaine dans les miniatures de cette époque<sup>15</sup> et elle apporte un précieux secours aux constructeurs. D'autre part, lorsqu'il s'agit de bâtir un gros donjon ou une tour se dressant sur des escarpements, les échafaudages peuvent ne pas partir de fond. Au fur et

<sup>12</sup> P. HÉLIOT, *Sur les résidences princières bâties en France du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles*, in: «Le Moyen Âge», t. 61, 1955, pp. 27-61 et 231-317.

<sup>13</sup> C'est ce que Bertrand Gille a fait pertinemment remarquer dans son compte-rendu de l'ouvrage de F. VAN THYGEM, *Op en om de Middeleuwsc*, in: «Cahiers de civilisation médiévale», t. 10, 1967, pp. 491-492.

<sup>14</sup> Sur les techniques médiévales, voir notamment B. GILLE, *Le Moyen Âge en Occident, V<sup>e</sup> siècle-1350*, in: *Histoire générale des techniques*, vol. I, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, pp. 427-598, et *A History of technology*, vol. 2, Oxford, Clarendon Press, 1957.

<sup>15</sup> Par exemple, dans le manuscrit latin nr. 6769 déposé à la Bibliothèque Nationale de Paris. L'article de M. MASSA, *La brouette*, publié in: «Techniques et civilisations», vol. II, 1952, pp. 93-95, manquant à la bibliothèque des Archives Nationales, il nous a été possible d'en obtenir photocopie grâce à l'obligeance de MM. Gille et Metman à qui nous tenons à exprimer notre gratitude.

à mesure que s'élèvent les murs, on ménage tous les 4 m. environ (2 toises) une paire de trous de boulin superposés, distants d'environ 2 m. et décrivant une hélice ascendante. On les garnit de poutres saillantes. Celles des trous inférieurs servent à consolider les poutres logées dans les trous supérieurs lesquelles, à leur tour, portent le plancher qui s'enroule ainsi autour de l'édifice. Le bardage des matériaux et le travail des maçons peut donc se réaliser sans encombre. Un tel dispositif (déjà utilisé par les constructeurs de Philippe-Auguste, p. e. à Villeneuve-sur-Yonne) peut être observé à la tour des Chiens (château de Chinon) ainsi que dans divers bâtiments de l'époque et il était clairement visible sur les murs du donjon de Coucy, détruit en 1917.

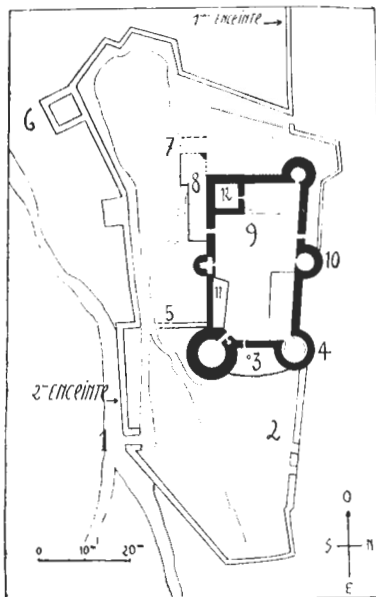


FIG. 5.—Château de Najac. Le trait renforcé indique la partie bâtie (ou renforcée) par Alphonse de Poitiers en 1253. Le donjon, à l'angle S. E., est incorporé à l'enceinte et permet de surveiller la route d'accès au château. (*La forteresse royale de Najac*, p. 16.)

La taille des blocs se fait avec la brette —marteau à tête dentée— qui laisse des traces caractéristiques sur la pierre. Comme le réseau de ces dents, lâche à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, va devenir de plus en plus serré, les archéologues disposent d'un élément relatif de datation. La face extérieure des blocs peut être simplement dégrossie et rester hérissée de protubérances propres à dévier la tête du bélier ou les projectiles et à déporter l'outil du pionnier: c'est la taille en bossage, caractéristique des constructions de Philippe III le Hardi. Le donjon de Tournebu (Normandie) est

ceinturé de chaînes formées par trois rangées de pierre de taille dont les lits, au lieu d'être plats, sont alternativement concaves ou convexes; les blocs se coincent ainsi les uns les autres et l'ensemble devient extrêmement solide.

Remarquons enfin que les lits de mortier unissant les pierres diminuent graduellement d'épaisseur. Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ils avaient environ 0,05 m.; dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> ils n'ont plus guère que 0,01 m., ce qui rend fort malaisé l'introduction de la pince du pionnier.

Ceci étant, le XIII<sup>e</sup> siècle a vu bâtir quelques unes des forteresses les plus vastes et les plus remarquables que nous ait légué le Moyen Age français. Sans vouloir en faire une énumération ou une description hors

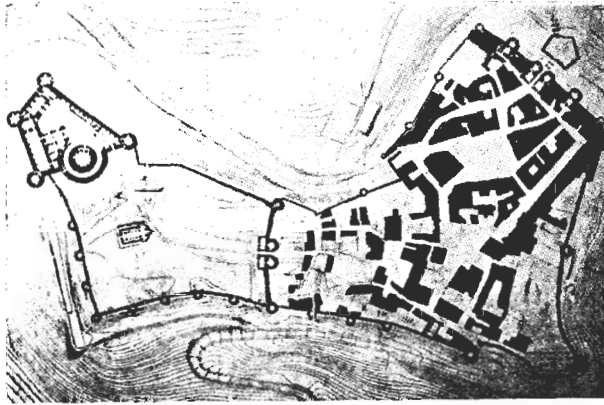


FIG. 6.—*Coucy*. En haut, à l'extrême droite, la barbancane (disparue) protégeant la porte de Laon, puis la ville entourée de son enceinte propre. En bas, au centre, commence l'enceinte du château avec la porte de maître Odon donnant accès à la baïlle. En haut, à gauche, le château proprement dit dont le gros donjon surveille l'entrée. (Relevé de J. Trouvelot.)

de place ici, on se contentera de mettre en relief trois éléments fondamentaux: le donjon, le flanquement, la défense des portes.

Les raisons exposées à propos des châteaux de Philippe-Auguste<sup>16</sup> et celles qui ont été rappelées ci-dessus, font que le rôle du donjon-habitation s'efface. Il en est de même de son rôle militaire. Jadis élément es-

<sup>16</sup> J.-F. FINÓ, *Quelques aspects de l'art militaire sous Philippe-Auguste*, in: GLADIUS, t. VI, 1967, pp. 34-35.

sentiel du château il devient, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, une sorte de clef de voûte sur laquelle s'articulent les autres défenses de la place et qui peut servir d'ultime réduit aux assiégés. Le XIII<sup>e</sup> siècle voit se généraliser plusieurs solutions différentes. Incorporer le donjon à l'enceinte même du château, ce donjon devenant une sorte de maitresse-tour; château d'Alphonse de Poitiers (frère de Saint Louis) à Najac. Le dresser à l'extérieur de l'enceinte et le munir d'entrées donnant sur la campagne et sur la place: tour de Constance à Aigues-Mortes. Continuer à le dresser isolé à l'intérieur du château mais placé de sorte qu'il domine le front d'entrée et qu'il puisse servir de poste de commandement: château de Coucy. L'intégrer à un ensemble de tours et de courtines formant comme un

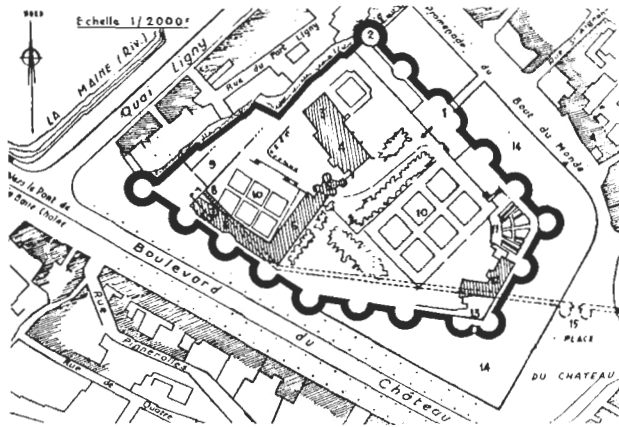


FIG. 7.—Angers. En haut, à droite et marqué 1 sur le plan, la porte de Ville; en bas (marqué 13) la porte des Champs. Le pointillé indique l'ancienne enceinte romaine avec sa porte d'entrée (nr. 15). Remarquer l'absence voulue de donjon. (H. ENGUEHARD: *Le château d'Angers.*)

château dans le château: Fougères, Crac des Chevaliers. Le réduire à une simple tour de guet: châteaux d'Alsace, des Vosges et du Midi de la France<sup>17</sup>. Ces diverses solutions sont susceptibles de se combiner les unes avec les autres et l'on peut aboutir enfin à la suppression pure et simple du donjon. Cela avait déjà eut lieu à Yèvres-le-Châtel (bâtit vers 1220

<sup>17</sup> Une bibliographie sommaire relative aux édifices cités ici à titre d'exemples, est donnée dans nos *Forteresses de la France médiévale*.

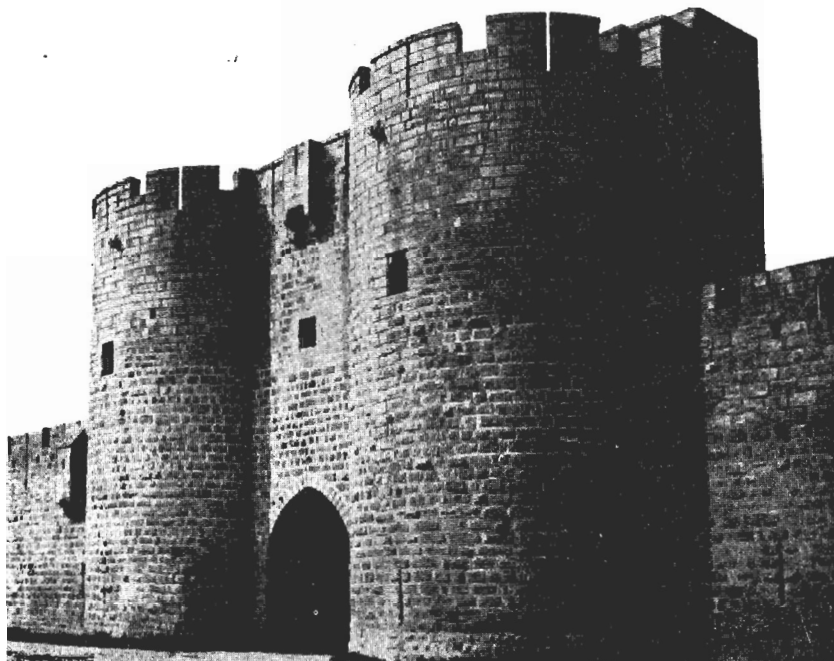


FIG. 8.—*Aigues-Mortes*. Front sud de l'enceinte et porte des Moulins ouverte entre deux tours flanquantes et surmontée d'une bretèche. Le passage était barré par des vantaux et des herses; des archères percées sur les murs latéraux du passage et des assommoirs complètent la protection.

par Philippe-Auguste) et se retrouve dans bien des forteresses du XIII<sup>e</sup> siècle: Carcassonne<sup>18</sup>, Angers, Boulogne-sur-Mer, etc.

La recherche d'un flanquement efficace a toujours préoccupé les constructeurs franco-normands —la grande école de fortification médiévale— et cela depuis une époque fort reculée: donjon de Foulque Nerra à Langeais, donjon de Loches, etc. Les techniciens de Philippe-Auguste en tiennent compte soigneusement dans le tracé de leurs forteresses et il en est de même au XIII<sup>e</sup> siècle. Le plan de l'édifice, la distribution des tours, la coupe des archères, les hourds, les mâchicoulis à arc, les bretè-

<sup>18</sup> La construction du château de Carcassonne doit être rapportée au XIII<sup>e</sup> siècle conformément aux conclusions de P. HÉLIOT, *La date de construction du château de Carcassonne*, in: «Annales du Midi», t. 78, 1966, pp. 7-21.

ches en maçonnerie, etc., sont établis de sorte que pas un pouce de terrain n'échappe au tir des défenseurs. En outre, et le fait mérite d'être remarqué, la question est évoquée par ceux que l'on pourrait appeler les théoriciens de l'art militaire tels Aegidius Colonna (ou Gilles de Rome) qui, en 1285, rédige ses *De regimine principum libri III* où il suit les enseignements de Vitruve, de Végèce et d'autres écrivains romains. L'oeuvre de Colonna, traduite en plusieurs langues, connaîtra une grande diffusion jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle et son influence est certaine. Ainsi, au xv<sup>e</sup>, son autorité est allégué à propos de Harfleur «La ville est petite mais belle, entourée de murailles formant redants, par conséquent, selon l'avis de Gilles de Rome, difficile à attaquer et facile à défendre»<sup>19</sup>.

En fin, les portes. Déjà au siècle passé il était d'usage que la porte s'ouvrit entre deux tours flanquantes latérales et que le passage fut particulièrement bien défendu. A l'époque de Saint Louis ces aménagements se complètent et se perfectionnent. La porte dite «des Champs» du château d'Angers, la porte de Laon à Coucy, la porte Narbonnaise à Carcassonne, celles d'Aigues-Mortes, etc., permettent d'observer parfaitement le système de défense. Une barbacane protège extérieurement l'entrée de la forteresse. Construites en terre et en bois, la plupart de ces barbacannes ont disparu aujourd'hui et seules des fouilles ont parfois permis d'en retrouver les fondations: porte de Paris à Provins, porte de Laon à Coucy. Le château de Carcassonne montre son entrée de l'est couverte par une barbacane de maçonnerie, de forme sémi-circulaire, qui constitue un solide ouvrage avancé, mais le témoignage de cette barbacane ne doit être accepté que sous toutes réserves du fait des fortes restaurations qu'elle a subi au xix<sup>e</sup> siècle. Derrière la barbacane s'ouvre le fossé, dont la traversée doit s'effectuer sous le tir des archères des tours latérales. Le tablier du pont-levis, en se rabattant, ferme l'entrée et un mâchicoulis peut assurer la défense verticale de la baie. Vient ensuite une herse<sup>20</sup> et les vantaux de la porte, cloutés et garnis de larges pentures métalliques. Un long et étroit couloir, parfois coudé pour briser l'élan des assaillants, sert de passage. Il est enfilé par les archères percées dans les murs latéraux et par les assomoirs ouverts dans la voûte. On aboutit ainsi à un deuxième système herse-vantaux et parfois à un troisième. Mais ce qui caractérise les portes de l'époque c'est leur transformation,

<sup>19</sup> *Henrici Quinti Anglia regis gesta*, éd. Benjamin Williams, London, English Historical Society, 1852, XXII + 397 p. Cf. p. 16. Morceau transcript in PH. CON-DAMINE, *Azincourt*, Paris, Julliard, 1964, 195 p. Cf. p. 176.

<sup>20</sup> Une herse, datant probablement du début du xvi<sup>e</sup> siècle, a été retrouvée en 1948 au château d'Angers lors des travaux de restauration de la forteresse. Une autre herse d'époque existe à la tour de Constance d'Aigues-Mortes où elle était restée enmurée pendant des siècles.

toujours plus poussée, en un véritable châtelet pouvant servir de point d'appui aux assiégés et susceptible de se défendre contre une attaque venant de l'intérieur de la place. Cette disposition paraît avoir été imposée par le fait qu'en cas d'alerte, les populations environantes cherchent abri dans la ville ou dans le château. Ces réfugiés peuvent se lasser d'un long siège, prêter oreille aux insinuations d'un ennemi qui les pousse à se révolter et livrer une porte. Dans d'autres cas, certains d'entre-eux peuvent être embrigadés afin de renforcer les maigres effectifs de la garnison: leur concours est utile mais, manquant de cohésion, d'entraînement et de discipline, on ne saurait leur confier la défense d'un point-clef tel une porte. Celle-ci doit donc être organisée pour pouvoir se défendre, le cas échéant, contre une irruption de l'ennemi profitant d'une défaillance des troupes improvisées. Enfin, des raisons d'économie expliquent pourquoi dans les bastides (dont un grand nombre furent fondées au XIII<sup>e</sup> siècle) l'enceinte est simplement formée par les dos des maisons, jointifs et aveugles, tandis que les portes —bâties aux frais du roi ou des seigneurs— sont les seuls édifices vraiment militaires de l'ensemble. Elles servent de résidence au commandant, entouré de ses hommes, et cette garnison doit pouvoir résister «urbi et orbi»<sup>21</sup>.

Cette structure particulière: effacement du donjon et multiplication des fortins (tours, châtelets d'entrée) unis par des pans de courtine haut de 8 à 10 m. environ, donnent au château du XIII<sup>e</sup> siècle, ou château gothique, une silhouette dentelée, caractéristique, et ces forteresses occupent une place honorable entre les châteaux romans des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> et les grandes réalisations du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>.

<sup>21</sup> R. RITTER, *Châteaux, donjons et places fortes*, pp. 78-80.